

## Bélier :

Le peu de laine de la race charollaise est trompeur puisque les béliers sont massifs et lourds comme du plomb.

Le développement testiculaire est rapide ce qui permet une précocité sexuelle dès l'âge de 6 mois. Son activité sexuelle est bonne dans des grands lots avec un nombre important de saillies par jour. Rustique, il reste actif en petits groupes à contre saison. Il en résulte une très bonne fécondité de groupe.



## Personnes de contact :

- Olivier Lemoine : +32(0)475.84.01.47
- Alexandre Gerard : +32(0)479.98.75.96
- Clément Rabeux : +32(0)472.75.33.69
- Antoine Mabile : +32(0)474.60.59.16
- Julien Halleux : +32(0)494.21.78.08

Site internet : <http://belgium-charollais-sheep.com>

Mail : [belgium.charollais.sheep@gmail.com](mailto:belgium.charollais.sheep@gmail.com)



Awé asbl – Service Ovin et Caprin  
4, rue des Champs Elysées – 5590 Ciney – Belgium  
Tél. : +32(0)83.23.40.95 FAX : +32(0)83.23.06.76  
[www.awenet.be](http://www.awenet.be)  
Mail : [ovin.caprin@awenet.be](mailto:ovin.caprin@awenet.be)



## **BELGIAN CHAROLLAIS SHEEP ...**

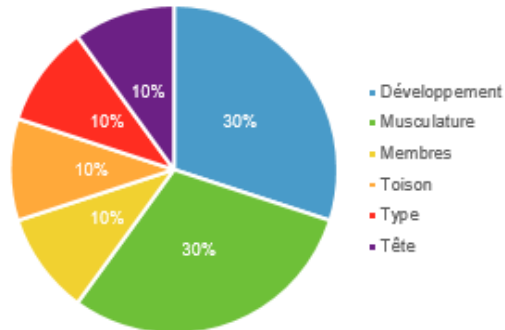
... réunit les qualités maternelles et viandeuses.



## Brebis :

L'éleveur peut choisir entre le type viande ou le type élevage. En effet, la commission raciale n'impose rien à ce sujet et permet à chaque éleveur d'élever le type qu'il préfère afin de conserver un maximum de diversité dans la race.

La note de synthèse est calculée par les 6 caractéristiques suivantes :



## Qualité bouchère :

- En production plein air, semi-plein air et bergerie.
- Croissance rapide : → Agneaux finis entre 3 et 4 mois.  
→ Poids carcasses entre 18 et 25 kg.
- Lourd, peu de gras et un bon grain de viande.
- Dos large et long typique de la race et recherché pour le croisement industriel.
- Rendement carcasses supérieur ou égal à 55%.
- Qualité gustative que le consommateur réclame à son boucher.



## Qualité maternelle :

- Facile d'agnelage.
- Maternelle avec une bonne valeur laitière et un bon indice prolifique (1.8 à 2.4).
- Agnelage possible d'octobre à juin.
- Production d'agneaux d'herbe et de bergerie.
- Mise à la lutte des agnelles tout en préservant leur croissance.
- Agnelage supérieur ou égal à 13 mois pour conserver l'aspect maternel.

